

Intervention sur un embâcle de la Blaise

ÉCOLLEMENT

Les responsables de la commune d'Écollemont en fonction en ce mois d'avril 2019 ont sollicité le Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA) afin d'intervenir sur un embâcle repéré au pont de la Blaise, dans la traversée de la commune. L'intervention a été réalisée par Fabrice Cautrupt sur la Blaise marnaise. Le pont est aujourd'hui dégagé et la Blaise court librement, évitant les inondations à la grande satisfaction des élus et riverains.

UNE GESTION SUR DES KILOMÈTRES

Appel a été fait au SMBMA puisque le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Blaise, présidé à l'époque par M. Lefèvre, et qui gérait le cours d'eau depuis la limite départementale de la Haute-Marne jusqu'à la confluence avec la Marne, a décidé de rejoindre cette nouvelle structure, présidée par Joël Agnus, issue de la fusion d'autres collectivités gestionnaires de cours d'eau. C'est un change-



Il fallait intervenir sur un embâcle repéré au pont de la Blaise, dans la traversée de la commune

ment qui repose sur l'évolution législative (loi MPATAM et loi NOTRE) et sur un souci de cohérence hydrographique.

Le SMBMA gère donc aujourd'hui la Blaise dans la totalité de son li-

néaire hormis 22 kilomètres à la source, ainsi que la Marne depuis sa source. Ce qui représente environ 1850 kilomètres de cours d'eau avec un bassin versant de plus de 2600 kilomètres carrés. ■